

# Pertes et manquants 2021

## I.- Tableaux calculs des pertes :

a) L'intitulé de la rubrique " perte réelle" a été modifiée en :

**"perte constatée en cours d'exercice"**

b) Le renvoi (3) a également été modifié :

**(3) pertes constatées en cours d'exercice et inscrites en sortie de la comptabilité matières**

au lieu de :

(3) " Renseigner **manuellement** les pertes réelles : **uniquement** si elles ont été identifiées sur vos DRM. "

**- Sur tous les tableaux pertes et manquants, la rubrique "perte constatée en cours d'exercice" a remplacé la rubrique " pertes réelles", cette rubrique correspond aux :**

**- pertes constatées en cours d'exercice et inscrites en sortie de la comptabilité matières**

Exemple propre aux vins (pertes forfaitaires)

Pertes constatées à l'embouteillage de 1 hl de vin :

- Perte **constaté et inscrite** en comptabilité matières, en sortie du compte principal en cours d'exercice :

**Cette perte doit être inscrite** sur le tableau à **la rubrique, " perte constatée en cours d'exercice "**

- Perte **constatée et non inscrite** en comptabilité matières, en sortie du compte principal en cours d'exercice :

**Cette perte ne doit pas être inscrite** sur le tableau

**Les formules du calcul des pertes ont été modifiées en conséquence, les tableaux modifiés sont joints à la présente**

## II. Le tutoriel DAI alcool doit être modifié en conséquence :

Au point 3, faire figurer la mention :

- " Renseigner **manuellement** les pertes constatées en cours d'exercice et inscrites en sortie de la comptabilité matière (compte principal) "

au lieu de :

- " Renseigner **manuellement** les pertes réelles : **uniquement** si elles ont été identifiées sur vos DRM. "

